

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 MAR 1975

Séance ordinaire du 21 Mars 1975.

L'an mil neuf cent soixante quinze, le vingt et un mars à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY légalement convoqué le 15 Mars 1975, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - VIOLETTE - LEON - NICE Maires-Adjointes - BERNIER - DUMAS - PERTIN - HOT - CHANGENET - GILLES - BACA - Mme. CALLIGARO -

POUVOIRS : M. CHAMPAGNE à M. NICE
M. LHORTY à M. VIOLETTE
M. DHONT à M. PERTIN
M. DENEUX à M. DUMAS
M. FRANCO à M. ROBERT
Mlle. ARCHENAUT à M. PERTIN

ABSENTS EXCUSES : MM. GIBERT - JUDITH - RABIER - BRES -

A l'ouverture de la séance le Maire fait part au Conseil du décès de Monsieur SATONNET, Maire d'Echarcon.

Le Conseil adresse son témoignage de sympathie au Conseil de cette Commune.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

La séance est ouverte.

DELIBERATION 004.75.

- Bail de la Perception -

Le Maire donne lecture du rapport établi par Monsieur JUDITH relatif à l'analyse de la proposition faite par les services des Domaines au sujet du bail de la Perception.

L'estimation qui nous est faite paraissant insuffisante, une contre proposition sera adressée en tenant compte du coût réel de la construction de ce bâtiment, toutefois, les diverses modalités de durée sont acceptées.

Une nouvelle décision interviendra lorsqu'une réponse de l'Administration sera donnée à notre requête.

o o
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 MAR 1975

DELIBERATION 005.75.

- Local des P.T.T. rue des Châtries -

Le Maire informe le Conseil que pour permettre la construction de locaux maternels aux Châtries et récupérer le local actuellement occupé par l'Administration des P.T.T. à usage de bureaux de tri, il a demandé à cette Administration de rendre les lieux pour le 1er Avril.

Nous sommes saisis d'une demande de prolongation de délai les P.T.T. n'ayant pu, jusqu'ici, trouver un local pour implanter leur service.

LE CONSEIL

DECIDE de reporter le délai jusqu'à la fin de l'exécution des travaux ; cette nouvelle date étant impérative.

DELIBERATION 006.75.

- Rachat de lits à LAMOURA -

Le Maire informe le Conseil que la Ville d'EVRY serait susceptible de céder les 18 lits qu'elle possède à LAMOURA au titre du Syndicat Intercommunal pour l'Equipement Social de la Région d'EVRY.

La Ville de MENNECY n'étant propriétaire que de 10 lits et l'expérience prouvant que ceux-ci sont insuffisants, compte-tenu du nombre de personnes désireuses de séjourner dans ce centre, serait très intéressée par le rachat de ces 18 lits.

La Ville d'EVRY demande une somme de :

- 149.226,00 Francs -

représentant la part d'investissement qu'elle a réglée depuis la création de notre Syndicat.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour que soit poursuivie l'acquisition de ce matériel,

DEMANDE toutefois, que le règlement s'effectue sur 3 ans, la première tranche ayant lieu en 1975 sur des crédits à ouvrir au Budget Supplémentaire 1975.

0 0
0

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 MAR 1975

DELIBERATION 007.75.

- Eclairage Public -

Le Maire informe le Conseil que lors de ses précédentes séances l'accord avait été donné pour qu'une étude soit menée en vue de l'aménagement de l'Eclairage Public de la Ville.

Ce projet avait été confié à la Direction Départementale de l'Agriculture.

Or, il s'avère que les propositions qui nous ont été faites jusqu'ici ne répondent pas à ce que l'on attendait et qu'il est extrêmement difficile d'obtenir un dossier cohérent permettant de lancer un appel d'offres auprès des diverses Entreprises pouvant être intéressées.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

REGRETTE cette carence de l'Administration,

DEMANDE à Monsieur le Maire de trouver une solution permettant de traiter avec une ou plusieurs entreprises afin d'établir un projet qui réponde aux soucis de la Municipalité de créer un éclairage public qui, tout en donnant entière satisfaction sur le plan technique, soit compatible avec les possibilités financières de la Commune.

o o
o

DELIBERATION 008.75.

- Réfectoire "Jeannotte" et Restaurant Municipal Scolaire "Les Myrtilles" -

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu des propositions nouvelles concernant la création d'un réfectoire à La Jeannotte et l'aménagement du Restaurant Municipal Scolaire des Myrtilles.

LE CONSEIL

PREND acte de cette déclaration et demande que ces dossiers soient examinés lors de la prochaine réunion des Commissions des Travaux et de l'Enseignement afin qu'un rapport complet lui soit déposé.

o o
o

DELIBERATION 009.75.

- Association Coudray-Montpensier - Demande d'Emprunt -

de garantie

23

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 MAR 1975

Le Maire informe le Conseil que l'Association COUDRAY-MONTPENSIER qui s'occupe des jeunes à réadapter se propose d'équiper en mobilier le local qui est mis à sa disposition dans le Groupe d'H.L.M. JEANNOTTE II afin de pouvoir ouvrir un 2ème foyer.

La dépense est de l'ordre de 120.000,00 Francs qui sera financée à l'aide de participation de 60.000,00 Francs du Département et 60.000,00 Francs de la Ville de Paris. Mais ce financement ne pourra intervenir que dans plusieurs mois et il est envisagé un prêt bancaire pour assurer le relai. Toutefois, il est nécessaire pour l'obtention de ce prêt que celui-ci soit garanti par une collectivité et je vous demande de donner cette garantie.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE la garantie pour un prêt de :

- 120.000,00 Francs -

à l'Association COUDRAY-MONTPENSIER.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.

o o
o

DELIBERATION OIO.75.

- Propositions de l'Association Coudray-Montpensier -

Le Maire informe le Conseil que la direction de ce foyer souhaitant donner une impulsion nouvelle à ces groupes de jeunes a envisagé de créer une équipe de traitement des espaces verts (entretien, tonte de pelouse etc...).

Afin de l'aider à réaliser cette initiative la Commune pourrait leur servir de support :

- par l'exécution des travaux d'entretien de nos espaces verts -

- par le prêt du matériel communal -

Ce 2ème point posant des problèmes assez aigus pour nos services, ce serait là une façon rationnelle de nous dégager de cette contrainte et de les aider à prendre leur essor.

Il a, également, été demandé un emplacement pour l'installation d'une serre, celle-ci pourrait être implantée dans le parc, et en compensation la Commune bénéficierait de la fourniture gratuite ou à bas prix des plantes nécessaires à la décoration des jardins.

24

21 MAR 1975

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est demandé enfin la mise à disposition du lavoir communal, maintenant désaffecté, situé Avenue de Paris.

Il serait possible de leur signer un bail de location gratuite de cet immeuble.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- de confier les travaux d'entretien des espaces verts communaux à cette Association -

- de prêter le matériel nécessaire -

AUTORISE le Maire à signer un bail de location gratuite du lavoir communal.

DONNE son accord pour l'implantation d'une serre et de chassis dans le Parc de Villeroy à un emplacement à déterminer, en accord avec les représentants de la Commission du Parc.

o o
o

DELIBERATION OII.75.

- Z.A.C. VERVILLE-VILLEROY -

Le Maire informe le Conseil qu'un accord est intervenu entre la Direction Départementale de l'Équipement et la Société LEVITT afin que les visites de contrôle des installations de voirie, d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), d'éclairage public destinés à être incorporer dans le domaine communal et appartenant, actuellement :

- soit aux A.F.U.L. concernées -

- soit à la Société LEVITT-FRANCE -

soient faites.

- Que des procès verbaux de réception soient dressés afin de régler l'incorporation de ces équipements dans le Domaine Public communal.

Il demande que des Conseillers Municipaux assistent à ces séances de travail, la Commune étant directement concernée.

- Messieurs CHAMPAGNE - VIOLETTE - NICE - BACA - PERTIN - GILLES - DUMAS sont volontaires pour participer à ces missions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 MAR 1975

DELIBERATION 012.75.

- Piste cyclable Boulevard Charles de Gaulle -

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction de l'Équipement a prévu la mise en chantier de la piste piétonnière et cyclable sur le trottoir du Boulevard Charles de Gaulle, des Eaux de la Vanne à l'Avenue de Villeroy.

Les travaux sont estimés à une somme de :

- 90.000,00 Francs -

et seront exécutés par l'Entreprise des Travaux Publics du Sud-Est.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour la réalisation de ce chantier,

AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir avec l'Entreprise.

DIT que la dépense sera financée par imputation des crédits de voirie ouvert au Budget de l'exercice en cours.

o o
o

DELIBERATION 013.75.

- Requête de Messieurs BEAUJARD & MICHENET -

Le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant de Messieurs BEAUJARD & MICHENET, propriétaires d'un terrain "Chemin du Champoreux" sur lequel seront construits 4 pavillons.

La Société des Eaux de l'Essonne a remis un devis d'un montant de :

- 22.109,51 Francs -

pour la desserte en eau de ce terrain.

Messieurs BEAUJARD & MICHENET demandent une aide de la Commune pour réaliser cette adduction d'eau.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 MAR 1975

DECIDE de prendre en charge la dépense et d'en demander le remboursement à Messieurs BEAUJARD & MICHENET sur 3 années,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

o o
o

DELIBERATION 014.75.

- Demande de Lotissement "SEYFRITZ" -

Le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la Société SEYFRITZ, 12, Avenue Georges V à Paris 8°, qui se propose de réaliser un lotissement de 56 lots sur une propriété située au lieu-dit les "Ecrennes" d'une contenance de 59.725 mètres carrés.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DEMANDE au Maire d'émettre un avis défavorable à la réalisation de ce lotissement, pour les raisons suivantes :

- le terrain proposé est en dehors des limites du périmètre d'agglomération aux termes du document d'urbanisme concernant la Commune de MENNECY,

- la situation actuelle interdisant toute extension de ce périmètre car les équipements collectifs actuellement en place ne pouvant faire face à un accroissement démographique.

o o
o

DELIBERATION 015.75.

- Motion des Parents d'Elèves du Coudray-Montceaux -

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une motion émanant des Parents d'Elèves de la Commune du COUDRAY-MONTCEAUX qui demandent que l'affectation de leurs enfants pour 1975 et les années suivantes se fasse au C.E.S. de MENNECY et non à celui de COURCOURONNES comme il leur est proposé actuellement.

Demande, également, que les enfants ayant commencé leur premier cycle d'études au C.E.S. de MENNECY les poursuivent jusqu'à leur sortie de 3ème.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 21 MAR 1975

FAIT sienne la demande des Parents d'Elèves du COUDRAY-MONTCEAUX,

DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre à l'Inspection Académique et à Monsieur le Préfet de l'Essonne la présente délibération.

o o
o

DELIBERATION 016.75.

- Indemnité de logement aux Instituteurs -

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs doit être majorée au 1er Janvier 1975.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour qu'une augmentation intervienne selon les propositions faites par l'Association des Maires de l'Essonne.

FIXE ainsi qu'il suit le montant des dites indemnités.

BENEFICIAIRES	TAUX MENSUEL
<u>1ère catégorie</u>	
Instituteurs célibataires, veufs, sans enfants, divorcés sans enfants, institutrices célibataires, mariées avec ou sans enfants; veuves ou divorcées sans enfants.	300,00 Francs.
<u>2ème catégorie</u>	
Instituteurs mariés avec ou sans enfants à charge, veufs ou divorcés ayant un ou plusieurs enfants à charge.	
Institutrices veuves ou divorcées ayant un ou plusieurs enfants à charge	375,00 Francs.
<u>Cas particuliers</u>	
- Directeurs et directrices d'école maternelle ou élémentaire;	
- Instituteurs de classes de perfectionnement et d'application	

28

21 MAR 1975

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

:	a) instituteurs et institutrices de la 1ère catégorie	:	360,00 Francs.
:		:	
:	b) instituteurs et institutrices de la 2ème catégorie	:	450,00 Francs.
:		:	

o o
o

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire donne lecture au Conseil de la motion déposée par le Conseil Général relative au doublement du C.E.S. de BALLANCOURT-sur-ESSONNE.

L E C O N S E I L

PREND acte et se félicite qu'une telle motion ait été votée.

o o
o

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil de la fin des travaux de construction du Mille-Club et le Maire demande à chacun des Membres du Conseil de penser à l'utilisation qui pourra être faite de ce bâtiment, compte-tenu de sa situation géographique d'une part, et des possibilités matérielles qu'il offre d'autre part,

Quelques idées sont déjà avancées (bibliothèque, foyer des personnes âgées, bridge, échecs).

Une étude devra être faite afin qu'une décision puisse intervenir utilement.

o o
o

Monsieur HOT rappelle au Conseil que le goûter des Anciens à lieu le samedi 22 Mars et il demande à ses Collègues de vouloir bien venir accueillir et animer cette petite fête.

o o
o

Monsieur VIOLETTE rappelle, également, que la fanfare donne un concert le dimanche 23 Mars et qu'il espère la présence du maximum de Conseiller Municipaux.

21 MAR 1975

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Différentes questions sont posées concernant de menus travaux à réaliser par les Services Municipaux.

Bonne note est prise afin que le nécessaire soit fait.

o o
o

Madame CALLIGARO demande qu'une intervention soit faite auprès des Services de l'Education Nationale afin de développer la pratique du sport dans les Ecoles Primaires, ce qui ne se fait guère en ce moment.

o o
o

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée le samedi 22 Mars à 23 Heures 50.

[Handwritten signatures and names in blue ink, including: Po. Hoh, Chayrus, Archambault, and others.]